

Demande de Proposition (Request for Proposal, RFP)

Bien ou Service Demandé :	<i>RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA FACILITATION DE L'ATELIER DE FORMATION DES FORMATEURS DES ACTEURS DE MEDIAS SUR LES DROITS EN SANTE SEXUELLE ET DE LA REPRODUCTION</i>
Type d'Achat :	<i>Appel d'Offres Ouvert (AOO)</i>
Type de Contrat :	<i>Services</i>
Cet Achat prend en charge :	<i>N/A</i>
Soumettre la Proposition à (Acheteur) :	<i>Ipas Afrique Francophone</i>
Date à laquelle l'Acheteur émet la RFQ/RFP :	<i>24 janvier 2024</i>
Date limite pour recevoir des Questions de la part du Fournisseur :	<i>31 janvier 2024</i>
Envoyer des Questions à (Acheteur) :	<i>Ipas Afrique Francophone (Attn : Mr. Landry TAFIN, Tel: +225 05 04 05 75 59 FAprocurement@ipas.org)</i>
Date limite de la Proposition :	<i>05 février 2024 à 23h59 T. U.</i>
Date approximative d'émission du Bon de commande pour le(s) Fournisseur(s) retenu(s) :	<i>09 février 2024</i>

Méthode de soumission :	
Soumettez votre offre (technique et financière) par mail en <i>un seul fichier au format PDF</i> à l'adresse suivante : FAprocurement@ipas.org au plus tard le 05 février 2024 à 23h59 T.U.	
Le Fournisseur accepte de maintenir les prix de son offre pendant quinze (15) jours après la date d'échéance du dossier de proposition, sauf si une autre période est précisée dans l'annexe du RFP.	
Numéro d'appel d'offres :	<i>RFP-2024-01-05</i>

Annexes de la RFP :

1. **Annexe A** – Énoncé des travaux
2. **Annexe B** – Tarification
3. **Annexe C** – Instructions aux Fournisseurs

Tous les fournisseurs sont tenus d'examiner attentivement toutes les informations, notamment les pièces jointes, et de suivre les instructions relatives à cet AON. Si quelque chose n'est pas clair, le Fournisseur doit envoyer ses questions et commentaires au contact Ipas attribué avant la date limite indiquée ci-dessus.

Annexe A

Énoncé des travaux

I. Justification :

Les acteurs des médias jouent un rôle crucial dans la promotion des droits en matière de santé sexuelle et reproductive (DSSR). Leur influence et leur capacité à atteindre un large public font d'eux des acteurs clés dans la sensibilisation, l'éducation et la promotion des droits liés à la santé sexuelle et reproductive.

Les enjeux entourant la santé sexuelle et reproductive sont souvent délicats et complexes. La sensibilité culturelle, la stigmatisation, le tabou entourant les questions de sexualité et le non-respect de la confidentialité sont autant de défis qui compromettent la couverture médiatique appropriée des questions liées aux DSSR.

La couverture médiatique peut contribuer à réduire la stigmatisation ou à soulever des questions relatives à la santé sexuelle et reproductive. Les médias ont le pouvoir d'influencer l'opinion publique. Une couverture médiatique éthique et informée peut également susciter l'engagement du public sur les questions de santé sexuelle et reproductive. Les médias jouent donc un rôle dans l'éducation du public et peuvent contribuer à créer une société plus informée et compréhensive.

Pour remplir ce rôle de manière efficace, les acteurs des médias doivent renforcer leurs capacités afin de comprendre ces sujets en profondeur, d'accéder à des sources fiables et de fournir une information précise au public.

Une formation appropriée aide les acteurs des médias à prendre conscience des différences culturelles, à éviter les stéréotypes et à respecter la diversité des perspectives. Cela leur permet aussi d'adopter une approche équilibrée, non stigmatisante et respectueuse, contribuant ainsi à l'élimination des stigmates

II. Contexte :

Les Droits Sexuels et de la Santé Reproductive (DSSR) sont essentiels pour assurer la santé et le bien-être des populations, en particulier des jeunes. Cependant, de nombreuses barrières culturelles, sociales et politiques entravent l'accès des jeunes à des informations complètes et à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité, y compris les soins d'avortements sécurisés. Ces défis ont un impact négatif sur la santé et les droits des jeunes, compromettant leur autonomie et leur bien-être.

Selon l'OMS, en 2020, 40% des grossesses en Afrique étaient non désirées. Ceci participe fortement aux avortements non sécurisés. Neuf (9) millions d'avortements non

sécurisés ont été pratiqués en Afrique en 2019 entraînant des complications graves pour de nombreuses femmes et un nombre élevé de décès maternels évitables.

En 2020, le taux de décès maternels en Afrique subsaharienne était d'environ 533 décès pour 100.000 naissances vivantes selon l'UNFPA.

Dans ce contexte, Ipas Afrique Francophone recrute un consultant pour assurer la formation des formateurs acteurs des médias pour une couverture éthique, sensible et informée des questions liées aux droits en santé sexuelle et de la reproduction.

Période d'exécution : les prestations décrites au point IV ci-dessous doivent être exécutées dans un délai de 06 jours calendaires **dans la période du 10 au 29 février 2024**

III. Lieu d'exécution : L'atelier se tiendra à Lome, Togo

IV. Portée des travaux :

Le consultant sera chargé de :

- Proposer un module de formation

V. Exigences techniques :

Le consultant doit être une personne physique et satisfaire aux conditions suivantes :

- 4.1. Avoir un niveau BAC+4 en journalisme, communication ou tous domaines connexes
- 4.2 Expertise avérée dans le domaine du journalisme, de la santé publique, et des droits des femmes.
- 4.3. Expérience préalable dans la conception et la réalisation de formations en journalisme.
- 4.4. Excellentes compétences en communication, facilitation, et pédagogie.
- 4.5. Connaissance approfondie des enjeux liés à l'avortement sécurisé et aux positions de l'opposition.
- 4.6. Capacité à travailler de manière autonome et à s'adapter à des contextes variés.
- 4.7. Avoir des connaissances sur les DSSR y compris l'avortement sécurisé, les VBGs, Planification Familiale et/ou changement climatique ;
- 4.8. Parler couramment le français (**Les services d'interprétiats ne sont disponibles pour cette activité**) ;

VI. Rapport : voir point ci-dessous.

VII. Livrables/Principales étapes :

Le consultant est responsable de la préparation des modules de formations et de la rédaction du rapport final de la formation.

Dans le cadre de l'atelier, le consultant doit fournir les prestations qui suivent qui suivent :

- **Production de Module/ support didactique pour l'atelier de formation**
- **Animation de l'Atelier**
- **Production d'un rapport final de la formation :** incluant les prochaines étapes retenues pendant l'atelier

VIII. Calendrier des paiements :

Livrable/Étape	Date d'échéance	Pourcentage du total	Coût
Signature du contrat par les 2 parties	09 février 2024	30%	
Module/support didactique pour l'atelier	15 février 2024	40%	
Facilitation de l'atelier	20 au 23 Février 2024		
Rapport final approuvé	29 février 2024	30%	
		TOTAL	

Annexe B**Tarification****Grille de tarification de biens**

N° d'article	Quantité	Unité de mesure	Description des biens et services	Prix unitaire	Prix total
1					
2					
3					
4					
5					
Sous-total hors taxes					
TVA 18%					
TOTAL GENERAL Toutes Taxes Comprises (TTC)					

Annexe C

Instructions aux fournisseurs

1. **Description narrative de l'achat** : Ipas a l'intention d'acheter les biens ou services identifiés dans l'Annexe A. Ipas prévoit d'effectuer une attribution de marché à un fournisseur qui répond aux spécifications énumérées, peut fournir le bien/service en temps voulu et proposer un prix de vente compétitif. Ipas se réserve le droit d'attribuer un marché à plus d'une société ayant répondu à l'appel d'offres. Si un contrat est établi à la suite de cet AON, le fournisseur comprend que les quantités indiquées dans les spécifications (Annexe A) ne sont qu'une estimation et qu'Ipas ne garantit pas la quantité d'achat de tout bien/service énuméré.
2. **Entité d'achat** : cette transaction sera effectuée par **Ipas Afrique Francophone**, dont le siège est situé à Abidjan 2-Plateaux Vallons, rue J77, lot 2874 ilot 238, 28 BP 1835 Abidjan 28.
3. **Exigences de la proposition** : tous les Fournisseurs doivent envoyer leur proposition écrite contenant une offre pour tous les biens et options inclus dans cet AON. Toutes les informations présentées dans la proposition du fournisseur seront prises en compte lors du processus d'évaluation d'Ipas. Si des informations requises dans cet AON sont manquantes, la proposition envoyée peut être considérée comme irrecevable. Les Fournisseurs sont tenus de soumettre des offres, ainsi que toute modification, révision ou retrait, à l'acheteur d'Ipas, au plus tard à l'heure et la date spécifiées dans l'AON. Toute offre, modification, révision ou retrait d'une offre reçue par l'acheteur après la date exacte spécifiée pour la réception des offres est en retard et peut ne pas être prise en considération, à la discrétion de l'acheteur. La proposition du Fournisseur doit inclure les éléments suivants :
 - a. Nom légal complet du fournisseur
 - b. Tout autre nom sous lequel le fournisseur exerce ses activités
 - c. Adresse postale, ville, province/état et code postal
 - d. Numéro de téléphone
 - e. Site Web de la société
 - f. Personne de contact et civilité
 - g. Numéro de téléphone de la personne de contact
 - h. Adresse e-mail de la personne de contact
 - i. Date d'envoi
 - j. Période de validité de la proposition
 - k. Description technique des biens offerts
 - l. Détails concernant la manière dont les biens proposés répondent aux exigences
 - m. Tarification
 - n. Délai de livraison
 - o. Couverture de garantie (le cas échéant)
 - p. Installation (le cas échéant)
 - q. Références ou exécutions passées, notamment les coordonnées, lorsque cela est nécessaire pour l'évaluation du fournisseur

4. **Formulaires** : les Fournisseurs doivent documenter leur tarification en utilisant le modèle figurant dans l'Annexe B.
5. **Questions concernant l'AON** : toutes les questions concernant cet AON doivent être adressées à l'acheteur d'Ipas mentionné sur la première page de cet AON avant la date limite pour les questions qui est le **31/01/2024**.
6. **Notifications et livraisons** : le temps est un facteur essentiel si vous souhaitez que votre réponse soit prise en considération comme faisant partie de l'appel d'offres. Le Fournisseur contactera immédiatement l'Acheteur si l'une des spécifications, la disponibilité ou les délais de livraison proposés changent.
7. **Modalités de paiement** : sauf indication contraire/acceptée dans le Bon de commande résultant, les modalités de paiement d'Ipas sont : **voir calendrier de paiements au point IX plus haut**. Les paiements se feront par virement bancaire sur la base des informations bancaires préalablement transmises par le Fournisseur. Le Fournisseur peut proposer d'autres conditions de paiement pouvant être prises en considération lors du processus d'évaluation.
8. **Propositions alternatives** : N/A
9. **Processus d'évaluation et d'attribution** : Ipas attribuera un contrat résultant de cet appel d'offres restreint au Fournisseur responsable dont l'offre est conforme à l'AON, est plus avantageuse pour Ipas, le prix et d'autres facteurs étant pris en compte. L'attribution est décernée au Fournisseur représentant la meilleure valeur pour le projet et Ipas.

Ipas entend évaluer les offres et attribuer un contrat sans discussion avec les Fournisseurs. Par conséquent, l'offre initiale du Fournisseur doit contenir les meilleures modalités du Fournisseur des points de vue du prix et technique. Cependant, Ipas se réserve le droit de mener des discussions si l'Acheteur d'Ipas l'estime nécessaire ultérieurement.
10. **Soumission de dossiers de candidature** : Cet appel à candidature est ouvert aux personnes physiques spécialisées dans la conduite de formation des formateurs sur les questions de DSSR et plus spécifiquement avec les acteurs de médias et avec une expérience d'au moins cinq (05) années.

Les dossiers des soumissionnaires doivent être composés d'une offre **ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE** et d'une offre **FINANCIERE**.

10.1- L'offre technique :

L'Offre administrative et technique » **doit comprendre**, sans s'y limiter, les éléments suivants :

Personne physique (consultant individuel)

- Une biographie du consultant

- Compréhension et approche méthodologique ;
- Le calendrier détaillé d'intervention de la mission ;
- Un CV détaillé avec des références
- La liste des missions similaires déjà réalisées avec des attestations de bonne exécution (en tant que consultant individuel).
- La validité de l'offre est d'au moins trente (30) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
- Le relevé d'identité bancaire

10.2- L'offre financière : Elle doit comprendre et suivre, sans s'y limiter, les points ci-après :

- Une offre financière proprement dite avec, montants **toutes taxes comprises (TTC)**, l'offre n'étant pas encore exonérée de taxe sur la valeur ajoutée et autres droits et taxes à l'importation.
- Les prix seront fermes, non révisables et sans réserve aucune. Le soumissionnaire devra accepter le paiement par virement bancaire à son compte.

11. Evaluation des offres et choix de(s) adjudicataire(s)

L'évaluation des offres sera effectuée en interne par un Comité d'évaluation interne des offres et au moyen d'un processus à trois étapes tel que décrit ci-dessous :

A) Première Etape (Contrôle Préliminaire)

L'évaluation à cette étape portera sur les critères suivants qui permettront à l'IPAS de déterminer la conformité de l'offre aux termes et conditions de l'AON :

- La conformité à l'éligibilité au regard de l'article 10 de l'Annexe c « Instructions aux Soumissionnaires » ;
- L'offre soumise a été reçue par l'IPAS avant la date limite de dépôt des offres
- La validité de l'offre est d'au moins quinze (15) jours à partir de la date limite de dépôt des offres soit le **05 février 2024** ;

l'IPAS se réserve le droit de rejeter à cette étape toute offre dont l'une des pièces ci-dessus mentionnées est absente et/ou non conforme aux critères ci-dessus.

B) Deuxième Etape (Evaluation Administrative et Technique)

L'évaluation à cette étape portera sur la compétence administrative et technique du soumissionnaire selon les critères d'évaluation suivants :

- *Expériences pertinentes de facilitation d'atelier sur les DSSR à l'endroit d'acteurs de médias* : Les soumissionnaires doivent prouver qu'ils ont une expérience pertinente dans la facilitation d'atelier sur les Droits en santé sexuelle et reproductive. Le soumissionnaire devra présenter les copies d'au moins deux (02) attestations de bonne exécution (ABE) de mission similaire ou lettre de recommandation des précédents clients.
- *Compréhension et approche méthodologique* : Il s'agit d'apprécier ici le niveau de compréhension de la mission et la stratégie opérationnelle proposée par le soumissionnaire.
- *Calendrier d'exécution de la mission* : Le Comité d'évaluation s'assurera de la bonne structuration du planning d'exécution conformément aux livrables attendus à chaque étape par le soumissionnaire.
- *Personnel clé affecté à la mission* : évaluation du profil et expérience du soumissionnaire

Tableau de pointage

EVALUATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE		
Proposition technique (100 pts)		Pointage (pts)
1	Expériences pertinentes de conduite d'atelier de formation des formateurs sur les DSSR et plus spécifiquement avec les acteurs de médias (10 points seront octroyés pour chaque étude similaire déjà exécutée avec copie d'ABE comme preuve)	20
2	Compréhension et approche méthodologique :	40
3	Calendrier d'exécution de la mission	10
4	Profil du consultant (Analyse du CV et du niveau de formation)	30
5	Total	/100

C) Troisième Etape (Evaluation Financière)

Ipas tiendra compte des facteurs ci-dessous pour évaluer l'offre financière :

1. Le prix (70%)
2. Conditions de paiement (30%)

Le calcul de pointage final sera effectué comme suit :

1. Ipas procédera de la façon suivante pour calculer le pointage total lié au prix : Prix le plus bas x 70%/ prix en considération.
2. Le soumissionnaire qui sollicitera le premier paiement à la fin de la facilitation de l'atelier. Pour une offre se conformant au calendrier des paiements décrit au point IX de l'Annexe A, elle obtiendra 15 points. 0 point pour toute proposition autre que celles susmentionnées. **Aucun paiement intégral ne se fera avant exécution de la mission.**

La note financière (F) est le pointage total d'une soumission à la troisième étape : Pointage total lié au prix + le pointage lié au délai de livraison.

La note finale (N) se calcule comme suit : $N = T+F$

11. **Avis d'attribution** : si l'appel d'offres est satisfaisant, Le soumissionnaire sélectionné sera celui dont l'offre aura été jugée conforme et éligible à la première et à la deuxième étape du processus d'évaluation et qui aura obtenu la note finale (N) la plus élevée à la troisième étape en tenant en considération le délai d'exécution et le prix de chaque type de service. Le fournisseur reçoit un avis écrit d'attribution ou d'acceptation d'une offre.
12. **Allotissement du marché** : N/A
13. **Validité de l'offre** : le présent AON n'oblige en aucun cas Ipas à faire une attribution, et elle n'engage pas Ipas à payer de frais encourus par le Fournisseur pour la préparation et l'envoi d'une proposition ou la modification d'une proposition. Votre proposition est considérée comme valide pendant **15 jours** après l'envoi.
14. **Code d'éthique professionnelle** : Ipas accorde la plus haute importance au respect du [Code de conduite et d'éthique professionnelles d'Ipas](#), ainsi qu'à l'observation stricte de l'ensemble des lois et règlements en vigueur. Si le Fournisseur a lieu de croire en toute bonne foi qu'une violation a été commise par Ipas, ou par un sous-traitant, un bénéficiaire, un consultant et/ou une société affiliée, le Fournisseur doit signaler la violation présumée à Ipas via la Ligne d'assistance dédiée à l'éthique d'Ipas, en ligne sur <http://ipas.ethicspoint.com>.

Acceptation :

Le Fournisseur certifie avoir lu et compris toutes les instructions énoncées dans cet appel d'offres, et qu'il se conformera à ces dernières, et déclare que la proposition remplie et signée par le Fournisseur, notamment toutes les soumissions requises, est véritable et complétée au mieux de ses connaissances.

Fournisseur	
Signature :	
Nom :	Société :
Titre :	Date :